



Projet du Lotissement des Prés

Commune de Château Guibert (85)

Diagnostic environnemental



**AEPE
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

Juillet 2025

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL LIEU-DIT LA MAINBORGERE – LOTISSEMENT DES PRES		
Maître d'Ouvrage	Commune de Château-Guibert M. BERGER Philippe 6 Rue du Jarc 85 320 Château-Guibert 02 51 30 54 03 contact@chateau-guibert.fr	
Etabli par le bureau d'étude		AEPE Gingko 66, rue du Roi René La Ménitré 49250 LOIRE-AUTHION 02 41 68 06 95 contacts@aepe-gingko.fr
Rédacteurs	Clément Fourrey	Chargé d'études faunistiques
	Martin Guérin	Chargé d'étude environnement
Date	Objet	
21/07/2025	Diffusion du diagnostic après inventaire faunistique des parcelles	

SOMMAIRE GENERAL

PARTIE 1 - INTRODUCTION 4

I. LES OBJECTIFS DE L’ETUDE..... 5

II. LA LOCALISATION DE L’AIRE D’ETUDE 5

 II.1. LA SITUATION DU PROJET 5

III. LES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES 6

 III.1. LES ZONAGES DES MILIEUX NATURELS 6

 III.1.1. Echelle internationale et européenne..... 6

 III.1.2. Echelle nationale 6

 III.1.3. Echelle régionale..... 6

 III.1.4. Echelle départementale..... 9

 III.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE 9

 III.2.1. La Trame verte et bleue régionale..... 9

 III.2.2. La déclinaison locale de la Trame verte et bleue 9

IV. LA METHODOLOGIE 11

 IV.1. LES DONNEES NATURALISTES CONNUES 11

 IV.2. LA RECHERCHE D’ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES 11

 IV.2.1. La Flore et l’occupation du sol..... 11

 IV.2.2. Les invertébrés 11

 IV.2.3. Les reptiles..... 11

 IV.2.4. Les amphibiens..... 11

 IV.2.5. L’avifaune..... 11

 IV.2.6. Les mammifères 11

 IV.2.7. Les chiroptères 11

PARTIE 2 - ETAT INITIAL..... 12

V. LES RESULTATS DES INVENTAIRES 13

 V.1. LES DONNEES NATURALISTE CONNUES 13

 V.2. LES INVENTAIRES FLORISTIQUES ET L’OCCUPATION DU SOL..... 13

 V.3. LES INVENTAIRES FAUNISTIQUES..... 16

VI. SYNTHESE ET ENJEUX DE L’ETAT INITIAL..... 20

 VI.1. LA SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES 20

TABLE DES CARTES

CARTE 1 : LES AIRES D’ETUDE DU PROJET 5

CARTE 2 : L’AIRE D’ETUDE IMMEDIATE ET LA ZONE D’IMPLANTATION POTENTIELLE 6

CARTE 3 : LES PARCS NATURELS REGIONAUX AU SEIN DES AIRES D’ETUDE 7

CARTE 4 : LES ZNIEFF DE TYPE 1 ET LES ZNIEFF DE TYPE 2 AU SEIN DES AIRES D’ETUDE 8

CARTE 5 : SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) DU PAYS DE LA LOIRE – MAILLE DE L’ATLAS CARTOGRAPHIQUE AU 1/100 000e 10

CARTE 6 : OCCUPATION DU SOL SUR L’AIRE D’ETUDE IMMEDIATE..... 15

CARTE 7 : LOCALISATION DES ESPECES PATRIMONIALES FAUNISTIQUES..... 19

CARTE 8 : SYNTHESE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS..... 22

PARTIE 1 - INTRODUCTION

I. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre du projet du lotissement des Prés de Château-Guibert, le maître d'ouvrage, la commune de Château-Guibert, a confié à AEPE-Gingko dans le cadre d'une demande de complément lors d'une procédure d'examen au cas par cas, la réalisation d'un diagnostic écologique comprenant une recherche d'espèces protégées.

II. LA LOCALISATION DE L'AIRE D'ETUDE

II.1. LA SITUATION DU PROJET

Le diagnostic porte sur les parcelles YB 37, AI 43, 158, 161 et 163 de la commune de Château-Guibert, dans le département de Vendée (85), en région Pays de la Loire. Ces parcelles sont en prairie de « fauche » et anciennement pâturées.

Plusieurs zones d'étude, présentées sur les cartes en pages suivantes, ont été définies en fonction des enjeux environnementaux liés au projet :

- **L'aire d'étude éloignée (AEE)**

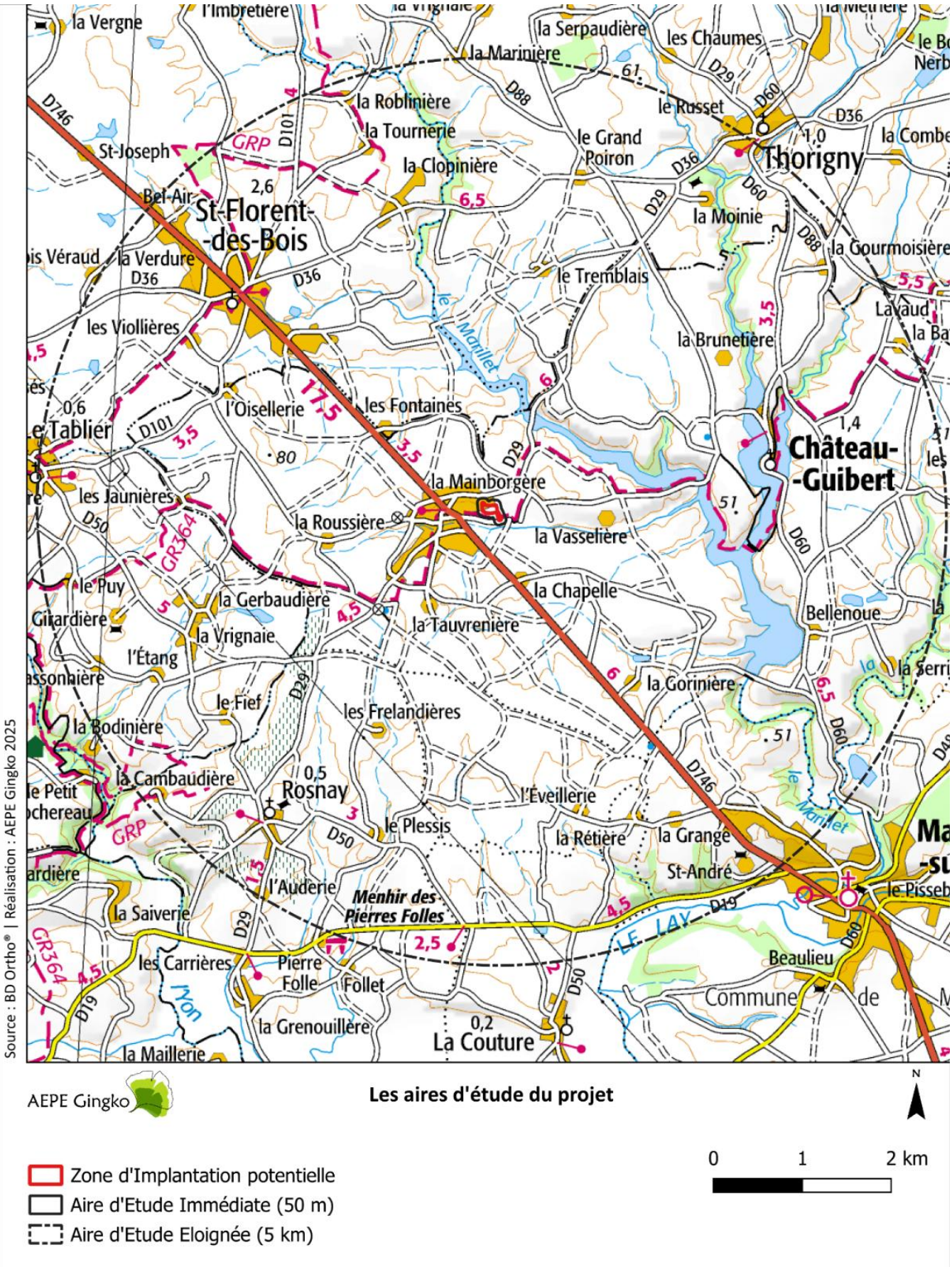
Cette aire de 5 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle, correspond au périmètre dans lequel l'étude bibliographique des différents zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...) est effectuée.

- **L'aire d'étude immédiate (AEI)**

Cette zone tampon de 50 m autour de la zone d'implantation potentielle, intervient pour la réalisation des inventaires, afin de permettre la définition des aires de vie des espèces animales (habitats d'espèces) susceptibles d'être directement impactées.

- **La zone d'implantation potentielle (ZIP)**

Il s'agit du périmètre où seront potentiellement réalisés les aménagements du projet.



Carte 1 : Les aires d'étude du projet



Carte 2 : L'aire d'étude immédiate et la zone d'implantation potentielle

III. LES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

III.1. LES ZONAGES DES MILIEUX NATURELS

III.1.1. ECHELLE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

Concernant les zonages d'intérêt international ou européen au sein des aires d'étude, **aucun site Ramsar ou NATURA 2000 (ZSC ou ZPS)** n'interceptent l'aire d'étude éloignée (5 km).

En revanche, le site Natura 2000 du « Marais Poitevin » (ZSC « FR5200659 » et ZPS « FR5410100 »), est localisé à 5,7 km au sud de la ZIP. Il s'agit d'un ensemble comprenant des grandes zones humides du littoral atlantique. Le secteur le plus proche de la zone étudiée correspond à la partie haute du Marais Poitevin, représentant l'arrivée du Lay dans ce marais. Il représente un patrimoine biologique, historique et paysager important. C'est un secteur de prédilection pour de nombreuses espèces avec notamment la présence de la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Grand capricorne ou encore la Rosalie des Alpes.

III.1.2. ECHELLE NATIONALE

Il n'y a pas de zonages d'intérêt national (Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales, Réserves nationales de chasse et de faune sauvage, Réserves biologiques, sites du Conservatoire du littoral) au sein des aires d'étude.

III.1.3. ECHELLE REGIONALE

Il n'y a pas de Réserve naturelle régionale ni de site du Conservatoire d'Espaces Naturels au sein des aires d'étude. Néanmoins, d'autres zonages d'intérêt régional sont présents.

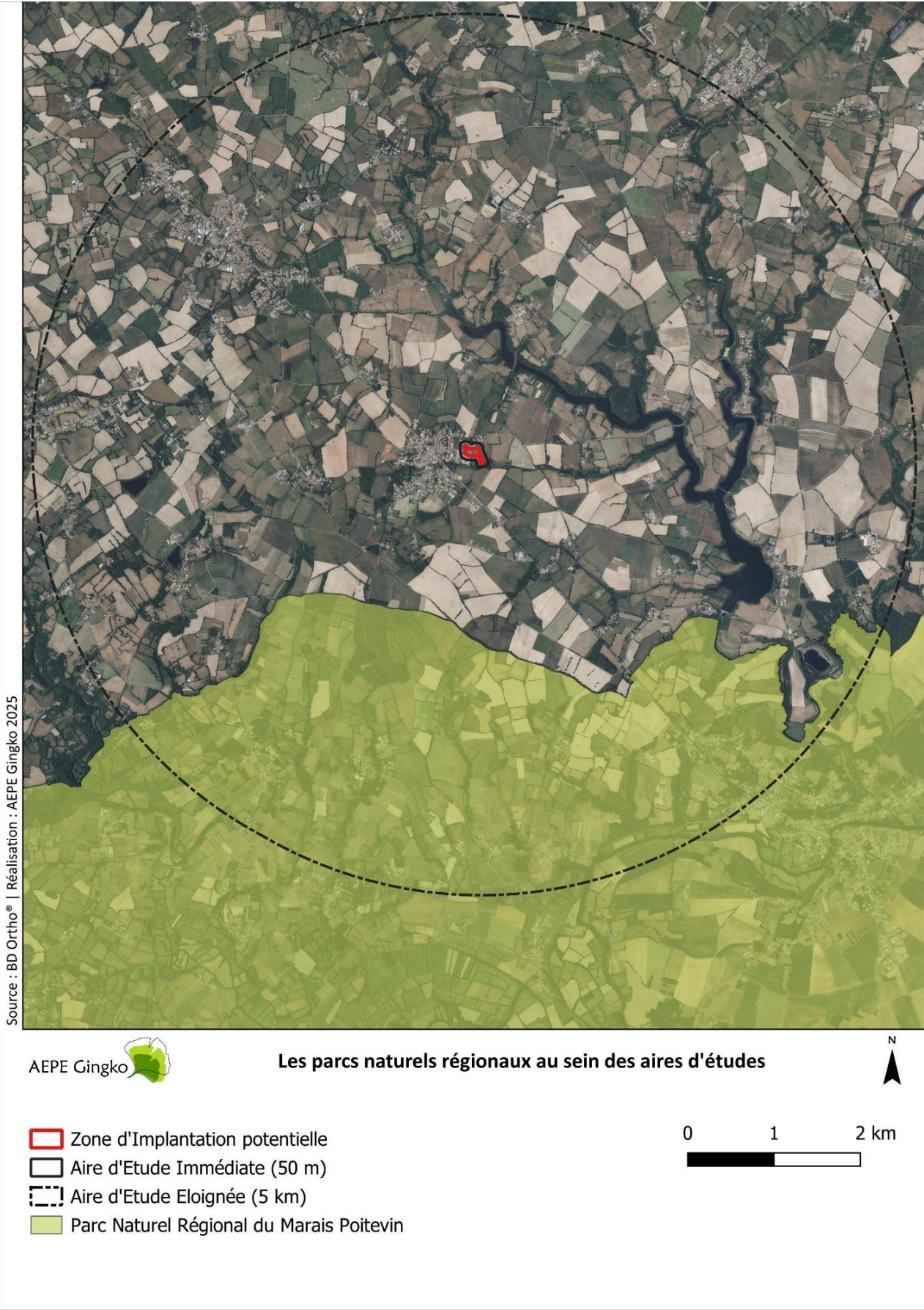
III.1.3.1. LES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

Les parcs naturels régionaux ont pour but de valoriser de vastes espaces de fort intérêt culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires dont le caractère rural est souvent très affirmé. Ils sont créés par la volonté des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements, régions) de mettre en œuvre un projet de territoire se concrétisant par la rédaction d'une charte. Un parc est labellisé pour une durée de 12 ans maximum par l'Etat, et peut être renouvelé.

Un Parc Naturel Régional recoupe l'aire d'étude éloignée (5 km) (cf. carte ci-après) :

➤ Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (FR8000050)

Ce parc (réparti sur 176 communes) abrite de nombreux secteurs à enjeu écologique majeur. Sa multitude de milieux naturels (trait côtier, prairies humide, marais, bocages, plateaux calcaires, vignes, forêts...) attire de nombreuses espèces : 35 amphibiens, une cinquantaine de crustacés, 170 mollusques, 1 933 insectes et araignées, environ 70 mammifères, 358 oiseaux et 39 espèces de poissons.



Carte 3 : Les parcs naturels régionaux au sein des aires d'étude

III.1.3.2. Les ZNIEFF

Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). Ces inventaires existent dans chacune des régions françaises. S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict sur ces espaces, leur prise en compte est obligatoire au cours des études d'impact. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales. Le recensement de ces ZNIEFF s'appuie sur la présence d'habitats et d'espèces (faune et flore) déterminants dont la liste est définie à l'échelle régionale.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type 1** : territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale ;
- **ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Leurs délimitations s'appuient en priorité sur leurs rôles fonctionnels. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Au sein de l'aire d'étude éloignée (5km), **2 ZNIEFF de type 1** et **1 ZNIEFF de type 2** sont présentes. Les descriptions de ces ZNIEFF sont issues des fiches disponibles sur le site de l'INPN.

Les ZNIEFF de type 1

- « **Vallée de la Doulaye** » (520616249), localisée à 3,9 km au sud-est de la ZIP

Cette partie de la vallée de l'Yon est la seule à présenter un aussi fort dénivelé (15 mètres entre Boutet et le Gué Besson) et un vallon aussi encaissé. La présence de chaussées d'anciens moulins à eau ajoute au caractère pittoresque de la vallée. Ces éléments historiques et géomorphologiques font que ce secteur est l'un des plus riches de la vallée de l'Yon en aval de La Roche sur Yon. On y trouve une alternance de coteaux boisés à chênaie acidiphile, de landes sèches et de prairies humides. La vallée assure ici pleinement son rôle de corridor écologique. Une partie de la vallée de la Baffardière a été achetée par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles. Cette propriété abrite l'une des plus importantes stations de *Chrysosplenium oppositifolium* du département et une petite station d'*Isopyre faux pygamon* (*Isopyrum thalictroides*), protégée au niveau régional. L'*Osmonde royale*, fougère dont les prélèvements sont réglementés, se retrouve en plusieurs endroits de la vallée. Loutre, Genette, Martin Pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux utilisent les deux vallées, de même que plusieurs espèces de Chauves-souris. Les 2 ponts du lieu-dit "Le Gué Besson", au sud de la zone, sont favorables à la reproduction de celles-ci. L'un est en pierre (à conserver en l'état), l'autre, de plus grande envergure, présente des joints de dilatation où se reproduisent des murins à moustache.

- « **Basse vallée de l'Yon et vallée de la Baffardière** » (520016141), localisées à 5 km à l'ouest/sud-ouest de la ZIP

La vallée de la Doulaye dans ce secteur forme un ensemble écologique riche et typique du Bocage Vendéen, avec les interfaces entre vallées humides, coteaux acides secs, boisements acidiphiles.

Les intérêts biologiques sont multiples. Très fort pour les mammifères avec la présence de deux espèces protégées, la Loutre d'Europe et la Genette.

Le peuplement entomologique bien que peu étudié est riche (odonates, orthoptères...) on note la présence de l'Agrion de Mecure, libellule protégée au niveau national.

Présence d'une flore typique de ce genre de milieu avec l'Orchis laxiflora ou la Fritillaire pintade.

Intérêt batracologique pour le crapaud accoucheur.

L'avifaune compte la Pie-Grièche écorcheur reproductrice ainsi que le Milan noir, parfois le Héron cendré et le cortège de passereaux de bocage (fauvette, pouillot, rossignol...).

Les ZNIEFF de type 2

- « **Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants** » (520016277), localisé à 5 km à l'ouest/sud-ouest de la ZIP.

Cette zone de type II comprend une grande partie du Marais-Poitevin partie Vendée au sens de la zone humide, sur la base de la fonctionnalité hydraulique de cette région naturelle, de la nature du sol, et de la présence de cortèges faunistiques et floristiques caractéristiques des marais maritimes du Centre-Ouest de la France.

Sont associées les habitats littoraux de vasières, estuaires et massifs dunaires constitutifs du Marais-Poitevin ainsi que les coteaux calcaires inclus dans cet ensemble ou entretenant de fortes relations environnementales avec celui-ci. Sont exclus en raison de leur forte dénaturation les zones urbanisées, ainsi que des zones de cultures ne présentant plus de composantes permettant de contribuer à la fonctionnalité des écosystèmes qui composent cet ensemble, notamment pour des espèces à grand domaine vital, comme la Loutre d'Europe qui utilisent le réseau hydrographique et de canaux lors de ses déplacements ou comme zone trophique. Le réseau hydraulique de canaux est fondamental dans la fonctionnalité des milieux. Il est constitué d'un réseau primaire des cours d'eaux alimentant le Marais le Lay, la Sèvre Niortaise), des grands canaux évacuateurs et d'un réseau tertiaire constitué d'un chevelus de fossés vital pour de nombreuses espèces liées au milieux aquatiques en particulier la Loutre d'Europe, mais aussi de nombreuses espèces d'oiseaux, amphibiens et invertébrés aquatiques. Celui-ci, ainsi que des mares éparses persiste dans des zones à forte dominante de cultures qui ont été incluses à ce titre dans la zone de type 2. La forêt de Longeville et la côte rocheuse de Jard et Longeville constituent deux types 2 à part entière distincte de cette zone. Des parties marines, comme la baie de l'Aiguillon, liées à l'exploitation par



Carte 4 : Les ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de type 2 au sein des aires d'étude

III.1.4. ECHELLE DEPARTEMENTALE

Les données disponibles concernant les Espaces naturels sensibles (ENS) font apparaître 2 secteurs au sein des aires d'étude. Néanmoins, aucun ne recoupe l'aire d'étude immédiate. Ils se trouvent respectivement à 3 km à l'Est et à 4,3 km au Sud-Est de la zone d'implantation potentielle.

Aucun autre zonage d'intérêt départemental (APPB, sites du Conservatoire d'espaces naturels) n'est présent au sein des aires d'étude.

III.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2022-2030 (Centre de ressources TVB, 2022). Elle vise à créer les conditions nécessaires aux espèces pour assurer leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction) et en particulier leurs déplacements. Il s'agit de créer une « continuité écologique » entre les milieux préservés pour assurer leurs interconnexions.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent :

- **des réservoirs de biodiversité**

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- **des corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Au plan national, l'Etat définit des orientations sur la trame verte et bleue ainsi que les grandes continuités écologiques.

III.2.1. LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) - la trame verte et bleue régionale - est élaboré par l'Etat et la Région, en cohérence avec les orientations de la trame verte et bleue nationale. C'est un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui constitue une référence pour la déclinaison des trames vertes et bleues locales.

Le SRCE des Pays de la Loire utilisé date de septembre 2015.

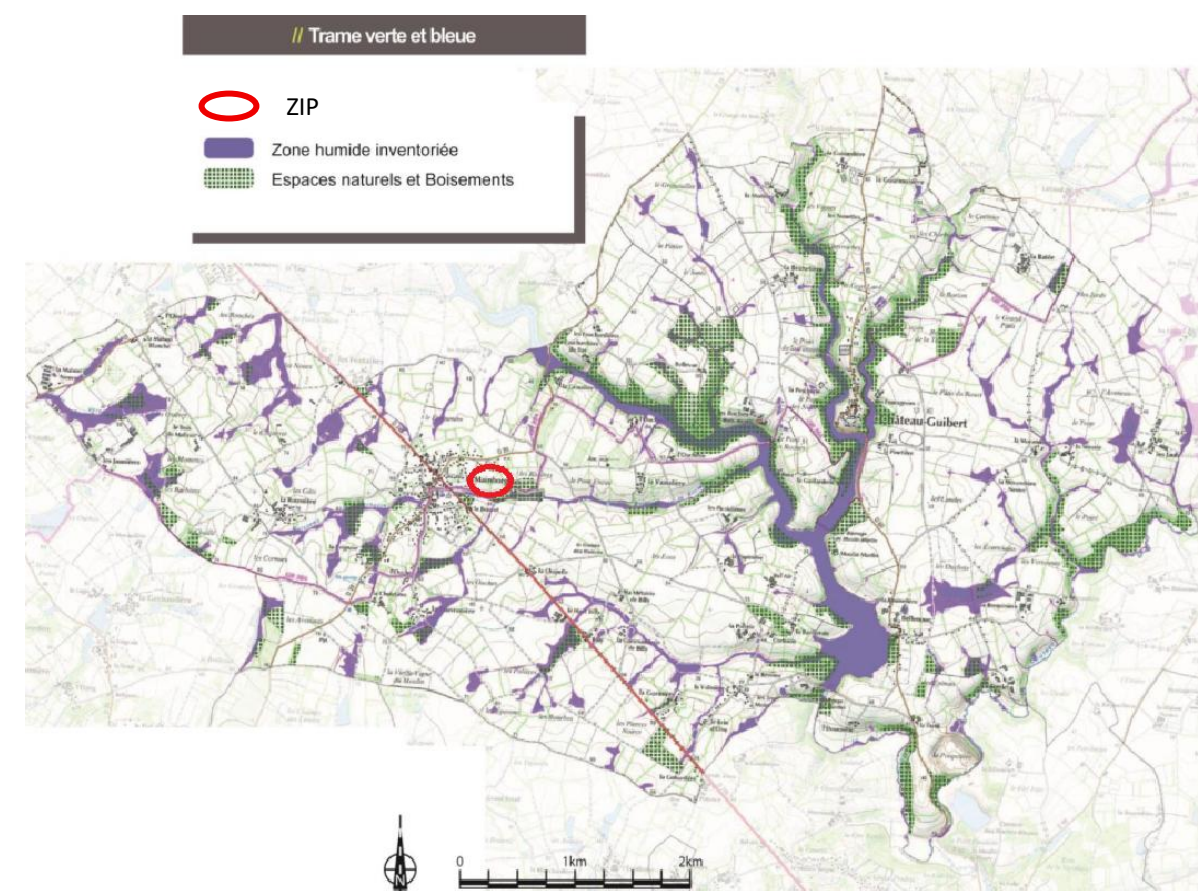
Sur la carte de la trame verte et bleue régionale (Carte 5 en page suivante), la ZIP ne se situe au sein d'aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique identifiés à cette échelle.

De plus, la ZIP se trouve à proximité d'un élément fragmentant linéaire de niveau 2 (fort), ce qui la sépare des réservoirs de biodiversité les plus proches (situés dans l'AEE).

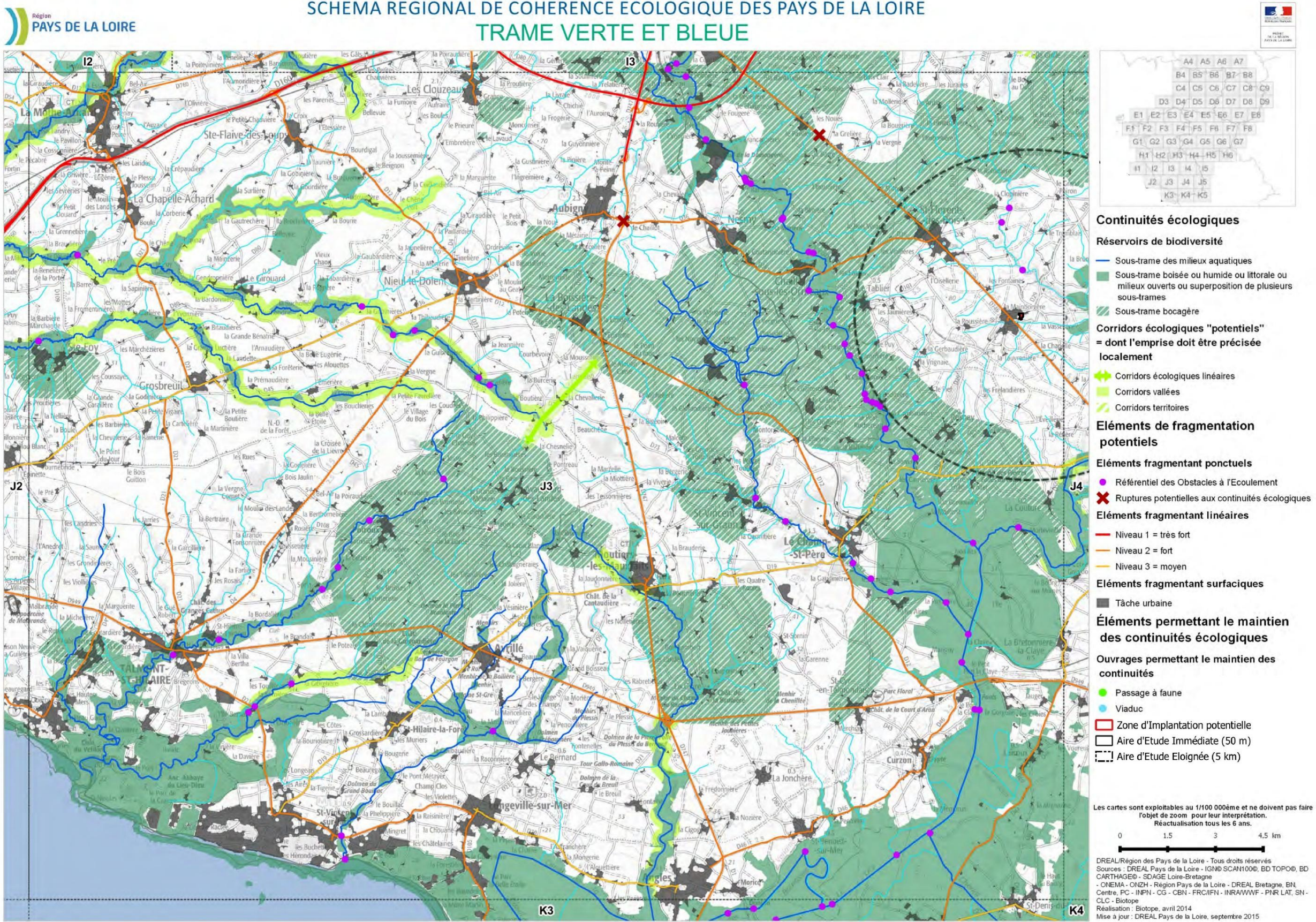
III.2.2. LA DECLINAISON LOCALE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Aux échelles locales, les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, cartes communales) doivent intégrer les continuités écologiques dans leurs réflexions d'aménagement de l'espace et comprendre une trame verte et bleue. Cette prise en compte (élaboration ou révision des documents d'urbanisme) doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption du SRCE. La cartographie des continuités écologiques est généralement présente dans le Plan d'Aménagement du Développement (PADD) de ces documents d'urbanisme. La carte de la trame verte et bleue est présentée dans le PLU de la Commune de Château-Guibert.

D'après la carte ci-dessous, extraite du PLU, la ZIP ne recoupe aucune continuité et le site s'intègre dans une zone déjà urbanisée. Il y a cependant un espace naturel ainsi qu'une zone humide localisés à l'Est et au Sud du projet.



Carte 9 : Déclinaison locale de la TVB à l'échelle du PLU



Carte 5 : Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) du Pays de la Loire – Maille de l’atlas cartographique au 1/100 000e

IV. LA METHODOLOGIE

IV.1. LES DONNEES NATURALISTES CONNUES

Dans un premier temps, une recherche bibliographique des données naturalistes connues sur la commune a été réalisée. Elle consiste à consulter les différentes bases de données existantes afin de lister les espèces protégées ou menacées qui pourraient être présentes sur l'aire d'étude immédiate du projet. Les bases de données consultées ici sont :

- **L'INPN** (Inventaire National du Patrimoine Naturel) administré par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) > <https://openobs.mnhn.fr/>

IV.2. LA RECHERCHE D'ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

Un passage diurne et nocturne a été réalisé les 23 et 24 juin 2025 afin d'inventorier le maximum d'espèces animales et végétales.

La météo était favorable à ce type de relevé avec des températures oscillants de 18 à 30°C, un temps clair et une absence de vent.

IV.2.1. LA FLORE ET L'OCCUPATION DU SOL

Les différents habitats du site ont été inventoriés ainsi que les espèces floristiques associées, de la manière la plus exhaustive possible.

IV.2.2. LES INVERTEBRES

Une attention particulière a été portée aux odonates (libellules et demoiselles), aux lépidoptères (papillons) ainsi qu'aux orthoptères (criquets et sauterelles) et aux coléoptères car ces groupes sont plus facilement identifiables sur le terrain, constituent de bons indicateurs biologiques du fonctionnement des milieux et présentent une évaluation de leurs statuts de conservation à l'échelle régionale et nationale (listes rouges). Le recensement de ces espèces s'est fait à vue (individus adultes ou chenilles) ou après capture au filet lorsque la détermination était plus difficile. Les prospections ont été réalisées à pied sur l'ensemble de la zone d'étude.

IV.2.3. LES REPTILES

Le protocole a consisté à rechercher des individus en thermorégulation (places de chauffe) au niveau des lisières ensoleillées de la zone d'étude.

IV.2.4. LES AMPHIBIENS

La démarche consiste à recenser les sites de reproduction potentiels (à partir des documents cartographiques existants, des données bibliographiques et des orthophotoplans). Aucun site potentiel de reproduction n'a été inventorié sur le site. Les inventaires ont donc simplement consisté à noter d'éventuels individus en phase terrestre lors des autres inventaires.

IV.2.5. L'AVIFAUNE

Le protocole a consisté à noter l'ensemble des espèces vues et entendues sur le site en fin de journée le 23 juin et lors de la matinée 24 juin. Ce passage en période de reproduction permet notamment de détecter d'éventuels indices de nidification : mâles chanteurs, couples dans leur habitat, cris d'alarme, transport de nourriture... L'ensemble du site a été parcouru à pied à plusieurs reprises.

IV.2.6. LES MAMMIFERES

Tous les individus et indices observés (fèces, empreintes, cavités, passages, coulées, restes de nourriture...) ont été notés.

IV.2.7. LES CHIROPTERES

La détection et l'identification des chauves-souris par les ultrasons reposent sur le principe de l'écholocation. En effet, les chauves-souris utilisent des ultrasons pour s'orienter et pour localiser leurs proies. Chaque espèce émet des signaux avec des fréquences caractéristiques.

La méthode de la détection ultrasonore a donc été utilisée dans le cadre de cette étude et 2 points d'enregistrement d'une heure chacun ont été réalisés sur des secteurs favorables à la chasse et au déplacement des chiroptères.

PARTIE 2 - ETAT INITIAL

V. LES RESULTATS DES INVENTAIRES

V.1. LES DONNEES NATURALISTE CONNUES

V.1.1.1. LA FLORE

La bibliographie disponible renseigne sur la présence de 405 espèces floristiques. Parmi elles, 3 espèces sont protégées : le Cératophylle submergé (*Ceratophyllum submersum*), la Linaigrette grêle (*Eriophorum gracile*) et la Renoncule langue (*Ranunculus lingua*).

Il est très peu probable, voire impossible pour certaines, de rencontrer ces espèces sur la parcelle d'étude car la majorité est inféodée aux milieux aquatiques ou humides, types d'habitats non présents dans l'aire d'étude immédiate.

V.1.1.2. LES INVERTEBRES

La bibliographie renseigne sur la présence de 180 espèces d'invertébrés (24 Odonates, 16 Orthoptères, 36 Papillons de jour, 4 Coléoptères...), dont 2 sont protégées : le Grand capricorne et le Pique prune.

Etant donné la présence de chênes pédonculés sur le site d'étude, il est possible que le Grand capricorne soit présent. Néanmoins, l'absence de vieux arbres têtards fait que le Pique prune n'est pas susceptible d'être présent.

V.1.1.3. LES AMPHIBIENS

Onze espèces ont été identifiées sur la commune. Parmi elles, la Rainette verte, l'Alyte accoucheur et le Pélodyte ponctué. Elles sont toutes protégées au niveau national. Le site d'étude et ses abords n'accueillent pas de points d'eau permettant la reproduction de ces espèces.

V.1.1.4. LES REPTILES

En ce qui concerne les reptiles, 5 espèces ont été contactée sur la commune de Château-Guibert : le Lézard des murailles, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre helvétique, le Lézard à deux raies et la Couleuvre vipérine. Toutes ces espèces sont protégées en France, la Couleuvre helvétique est également classée « Quasi-menacée » sur la liste rouge régionale. Les espèces liées au bocage peuvent être présentes sur le site d'étude étant donné la présence de vieille haies bocagères et de prairies. Cependant le contexte du projet s'intégrant dans la continuité d'une zone urbaine est un facteur limitant pour ce taxon.

V.1.1.5. L'AVIFAUNE

La bibliographie disponible renseigne sur la présence de 127 espèces d'oiseaux. Parmi elles, plusieurs espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et/ou menacées à l'échelle française ou régionale. Il s'agit principalement d'espèces liées au bocage, principal habitat qui compose la commune et donc susceptibles d'être présentes sur le site.

V.1.1.6. LES MAMMIFERES (DONT CHIROPTERES)

Sur la commune de Château-Guibert, 27 espèces de mammifères sont recensées. Plusieurs d'entre-elles, à savoir, le Hérisson d'Europe, la Martre des pins, la Sérotine commune et la Barbastelle d'Europe sont protégées à l'échelle nationale. Le Hérisson et les chiroptères sont susceptibles d'utiliser les prairies et haies du site d'étude.

V.2. LES INVENTAIRES FLORISTIQUES ET L'OCCUPATION DU SOL

V.2.1.1. LES RESULTATS DES RELEVES FLORISTIQUES

Au total, **83 espèces végétales différentes** ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate (cf. tableau ci-dessous). Il s'agit d'espèces communes dans la région ainsi qu'à l'échelle nationale et aucune ne fait l'objet d'un statut de protection ou n'est considérée comme menacée sur les listes rouges France et Pays-de-la-Loire.

En revanche, le **Laurier palme** est une espèce exotique envahissante. Il a été relevé dans la haie centrale séparant la prairie du site en deux, et en représente la grande majorité. Cette espèce pourra donc être éradiquée dans le cadre du projet et remplacée par d'autres essences locales, plus intéressante pour la biodiversité.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales inventoriées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	Protection régionale	LR Nationale	LR Pays de la Loire	ZNIEFF	EEE
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	LC	LC	-	-
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	-	-	LC	LC	-	-
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	LC	LC	-	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	LC	LC	-	-
<i>Avena fatua</i>	Avoine folle	-	-	LC	LC	-	-
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	-	-	LC	LC	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	-	-	LC	LC	-	-
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	-	-	LC	LC	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	LC	LC	-	-
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	-	-	LC	LC	-	-
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	-	-	LC	LC	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	-	-
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	-	-	DD	-	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier cultivé	-	-	LC	LC	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Cytise à balais	-	-	-	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC	-	-
<i>Dioscorea communis</i>	Dioscorée commune	-	-	LC	LC	-	-
<i>Dioscorea communis</i>	Dioscorée commune	-	-	LC	LC	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	-	-	LC	LC	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	-	-	LC	LC	-	-
<i>Centaurea erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	-	-	LC	LC	-	-
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	-	-	LC	LC	-	-
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant	-	-	LC	LC	-	-
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	-	-	LC	LC	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	Protection régionale	LR Nationale	LR Pays de la Loire	ZNIEFF	EEE
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	-	-	LC	LC	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gailliet gratteron	-	-	LC	LC	-	-
<i>Rubia peregina</i>	Garance voyageuse	-	-	LC	LC	-	-
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	-	-	LC	LC	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine	-	-	LC	LC	-	-
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	-	-	LC	LC	-	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois	-	-	LC	LC	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-	-
<i>Iris germanica</i>	Iris d'Allemagne	-	-	LC	-	-	-
<i>Lolium perenne</i>	lvraie vivace	-	-	LC	LC	-	-
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune	-	-	LC	LC	-	-
<i>Kickxia elatine</i>	Kickxie élatine	-	-	LC	LC	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	-	-	LC	LC	-	-
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	-	-	LC	LC	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	LC	LC	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-	-
<i>Linaria vulgaris</i>	Linnaire commune	-	-	LC	LC	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	LC	-	-
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs	-	-	LC	LC	-	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	-	-	DD	-	-	-
<i>Malva neglecta</i>	Mauve négligée	-	-	LC	LC	-	-
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	-	-	LC	LC	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-	-
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	-	-	LC	LC	-	-
<i>Solanum villosum</i>	Morelle velue	-	-	LC	-	-	-
<i>Crataegus germanica</i>	Néflier d'Allemagne	-	-	LC	LC	-	-
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	CEnanthe faux boucage	-	-	LC	LC	-	-
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage	-	-	LC	LC	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	LC	LC	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Patience oseille	-	-	LC	LC	-	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal	-	-	LC	-	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain élevé	-	-	LC	LC	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC	-	-
<i>Pyrus communis</i>	Poirier commun	-	-	LC	LC	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	LC	LC	-	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux	-	-	-	-	-	-
<i>Prunus laurocerasus</i>	Prunier laurier-cerise	-	-	NAa	-	-	IP5
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier	-	-	LC	LC	-	-
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	-	-	LC	LC	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	-	-	LC	LC	-	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce ligneuse	-	-	-	-	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	-	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	LC	LC	-	-
<i>Torminalis glaberrima</i>	Sorbier alisier	-	-	LC	LC	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	LC	LC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	-	LC	LC	-	-
<i>Ervillea hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	LC	LC	-	-

DHFF = Directive Habitat Faune Flore ; LR = Liste rouge ; EEE = Espèce Exotique Envahissante ;
Niveaux de menace des Listes Rouges : LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, DD = Données insuffisantes)
Niveaux pour les EEE : IP5 = espèce invasive potentielle de rang 5.

V.2.1.2. LE RELEVÉ DE L’OCCUPATION DU SOL

L’aire d’étude est occupée par plusieurs types de milieux décrits ci-dessous et présentée sur la carte en page suivante :

- **Prairies** : la ZIP du projet est constituée de zones prairiales anciennement pâturées. Elles sont composées majoritairement de Poacées très communes localement (Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum*, Avoine folle *Avena fatua*, Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, Houlque laineuse *Holcus lanatus*).
- **Cultures** : deux champs cultivés sont présents autour de la ZIP. Il s’agit de zone de cultures intensives où la flore spontanée ne se développe pas du fait de l’activité agricole.
- **Haies bocagères** : plusieurs haies variées sont présentes sur et autour du site du projet. Il s’agit de haies multistrates en majorité, mais aussi de quelques haies buissonnantes ou composées essentiellement de ronces. Plusieurs haies horticoles sont également localisées en marge de la ZIP, en bordure des parcelles urbanisées.
- **Milieux urbains** : environ la moitié des limites du site sont bordées de parcelles aménagées. Ces milieux se composent d’habitations, accompagnées de leurs jardins.

Finalement, aucune espèce floristique patrimoniale n’a été relevée au sein de l’aire d’étude immédiate. Les cortèges d’espèces présentes sont très communs, sans enjeu de conservation particulier.

L’occupation du sol est composée d’habitats également sans enjeux particuliers, communément rencontrés sur ce secteur en Vendée.



V.3. LES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

V.3.1.1. LES INVERTEBRES

Un total de 14 espèces d’invertébrés a été observé lors de l’inventaire de juin 2025. La seule espèce sensible, inventoriée et connue d’après la bibliographie, est le Grand Capricorne. Cet insecte protégé se reproduit de préférence au sein des vieux chênes. En marge du projet, un chêne est colonisé par l’espèce et d’autres sont favorables. Ces derniers sont localisés en bordure de la ZIP.

Toutes les autres espèces d’invertébrées présentes sont toutes communes et appartiennent au cortège des espèces de milieux prairiaux mésophiles de l’Ouest de la France.

Tableau 2 : Liste des Invertébrés inventoriés sur le site en juin 2025

Groupe	Nom Latin	Nom vernaculaire	DHFF	Protection nationale	LR France	LR Pays de Loire
Coléoptères	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	Annexes II et IV	Article 2	-	-
Coléoptères	Lucanus cervus cervus	Lucane Cerf-volant	-	-	-	-
Orthoptères	Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	-	-	-	-
Orthoptères	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	-	-	-	-
Orthoptères	Nemobius sylvestris	Grillon des bois	-	-	-	-
Rhopalocères	Pyronia tithonus	Amaryllis	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Aricia agestis	Collier-de-corail	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Lycaena phlaeas	Cuivré commun	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Melanargia galathea	Demi-Deuil	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Maniola jurtina	Myrtil	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Aglais io	Paon-du-jour	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Pieris napi	Piérade du Navet	-	-	LC	LC
Rhopalocères	Vanessa atalanta	Vulcain	-	-	LC	LC

DHFF = Directive Habitat Faune Flore ; LR = Liste rouge ;
Espèce en bleu = espèce patrimoniale. Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure)

V.3.1.2. LES AMPHIBIENS

Aucun lieu de reproduction n’est présent sur le site ou à proximité directe et aucune espèce n’a été observée les 23 et 24 juin 2025.

Le site ne présente pas d’intérêt pour les amphibiens.

V.3.1.3. LES REPTILES

Sur le site d’étude, 2 des 5 espèces de reptiles connues localement sont présents. Il s’agit de lézards communs qui apprécient notamment les pieds de haies denses comme habitat de reproduction et d’alimentation. Les prairies peuvent également être utilisées pour l’alimentation. Néanmoins, ces 2 espèces sont protégées au niveau national.

Tableau 3 : Liste des Reptiles inventoriés sur le site en juin 2025

Nom Latin	Nom vernaculaire	DHFF	Protection nationale	LR France	LR Pays de Loire
Lacerta bilineata	Lézard à deux raies	Annexe IV	Article 2	LC	LC
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Annexe IV	Article 2	LC	LC

DHFF = Directive Habitat Faune Flore ; LR = Liste rouge ;
Espèce en bleu = espèce patrimoniale. Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure)

V.3.1.4. L’AVIFAUNE

Au total, 23 espèces d’oiseaux ont été inventoriées (liste complète dans le tableau en page suivante). Parmi elles, 5 sont considérées comme patrimoniales :

- Le Chardonneret élégant, dont le statut de conservation est « Vulnérable » sur la liste rouge nationale et « Quasi-menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en Pays-de-la-Loire ;
- Le Serin cini, dont le statut de conservation est « Vulnérable » sur la liste rouge nationale et « Quasi-menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en Pays-de-la-Loire ;
- La Tourterelle des bois, dont le statut de conservation est « Vulnérable » sur la liste rouge nationale et « Quasi-menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en Pays-de-la-Loire ;
- Enfin, l’Hirondelle rustique et l’Hirondelle de fenêtre utilisent ponctuellement les prairies du site pour s’alimenter en vol. Le site du projet ne leur permet pas de nicher du fait de l’absence de bâtiment.

Pour les 3 premières espèces, elles sont principalement cantonnées dans les jardins boisés autour de la zone d’implantation potentielle, qui leur offre des habitats favorables pour la nidification et l’alimentation. En effet, les haies multistrates localisées en bordure de la ZIP sont favorables à la nidification et à l’alimentation. En revanche, les deux haies situées au sein même du site (haie arbustive de laurier palme et ronciers) ne sont pas adaptées à la nidification de ces oiseaux. Les prairies offrent quant à elles des habitats d’alimentation, particulièrement abondants localement.

Tableau 4 : Liste des Oiseaux inventoriés sur le site en juin 2025

Nom français	Protection européenne	Protection nationale	Liste rouge nationale des nicheurs	Liste rouge nationale des hivernants	Liste rouge nationale des migrateurs	Liste rouge régionale des nicheurs	Liste rouge régionale des hivernants	Liste rouge régionale des migrateurs	Espèce déterminante de ZNIEFF	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Nidification	Migration postnuptiale
Chardonneret élégant	-	Article 3	VU	NA d	NA d	NT	-	-	-	-	-	Probable	-
Effraie des clochers	-	Article 3	LC	-	-	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Étourneau sansonnet	Annexe II	-	LC	LC	NA c	LC	-	-	-	-	-	Alimentation	-
Fauvette à tête noire	-	Article 3	LC	NA c	NA c	LC	-	-	-	-	-	Probable	-
Fauvette grisette	-	Article 3	LC	-	DD	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Grive musicienne	Annexe II	-	LC	NA d	NA d	LC	-	-	-	-	-	Certaine	-
Hirondelle de fenêtre	-	Article 3	NT	-	DD	LC	-	-	-	-	-	Alimentation	-
Hirondelle rustique	-	Article 3	NT	-	DD	LC	-	-	-	-	-	Alimentation	-
Huppe fasciée	-	Article 3	LC	NA d	-	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Mésange à longue queue	-	Article 3	LC	-	NA b	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Mésange bleue	-	Article 3	LC	-	NA b	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Moineau domestique	-	Article 3	LC	-	NA b	LC	-	-	-	-	-	Alimentation	-
Pic vert	-	Article 3	LC	-	-	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Pie bavarde	Annexe II	-	LC	-	NA b	LC	-	-	-	-	-	Probable	-
Pigeon ramier	Annexes II et III	-	LC	LC	NA d	LC	-	-	-	-	-	Probable	-
Pinson des arbres	-	Article 3	LC	NA d	NA d	LC	-	-	-	-	-	Probable	-
Pouillot véloce	-	Article 3	LC	NA d	NA c	LC	-	-	-	-	-	Probable	-
Serin cini	-	Article 3	VU	-	NA d	NT	-	-	-	-	-	Probable	-
Tourterelle des bois	Annexe II	-	VU	-	NA c	NT	-	-	-	-	-	Probable	-
Tourterelle turque	Annexe II	-	LC	-	NA d	LC	-	-	-	-	-	Possible	-
Troglodyte mignon	-	Article 3	LC	NA d	-	LC	-	-	-	-	-	Probable	-

Espèces en bleu = espèces patrimoniales. Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).

V.3.1.5. LES MAMMIFERES TERRESTRES

D’après la bibliographie, le Hérisson d’Europe est présent localement. Au regard des milieux disponibles sur le site du projet, cette espèce est susceptible de fréquenter le site en alimentation ou transit, et d’utiliser les habitats aux alentours (boisement et haies épaisses) comme habitat de reproduction.

De plus, une seule espèce a été inventoriée durant les inventaires : la Taupe d’Europe, qui n’est pas protégée en France.

Tableau 5 : Liste des Mammifères terrestres inventoriés sur le site en juin 2025

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF	Protection nationale	LR France	LR Pays de Loire
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	LC	LC
Hérisson d'Europe*	<i>Erinaceus europaeus</i>	/	Article 2	LC	LC

DHFF = Directive Habitat Faune Flore ; LR = Liste rouge ;
Espèce en bleu = espèce patrimoniale. Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure)

V.3.1.6. LES CHIROPTERES

L’inventaire nocturne réalisé le 23 juin au soir a permis d’inventorier 10 espèces ou groupes d’espèces de chiroptères, toutes protégées au niveau national.

Ces taxons ont été inventoriés en transit actif, sauf 2 espèces pour lesquelles des actions de chasse ont été enregistrées : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl. Il s’agit de deux espèces communes et particulièrement anthropophiles, ce qui peut expliquer leur présence active sur le site d’étude, en marge d’une zone urbanisée.

Le site constitue donc une zone de chasse et de déplacement pour les chauves-souris. Les lieux de circulation privilégiés sont les haies et leurs lisières, étant donné qu’ils sont connectés au maillage bocager local situé à l’Est du bourg.

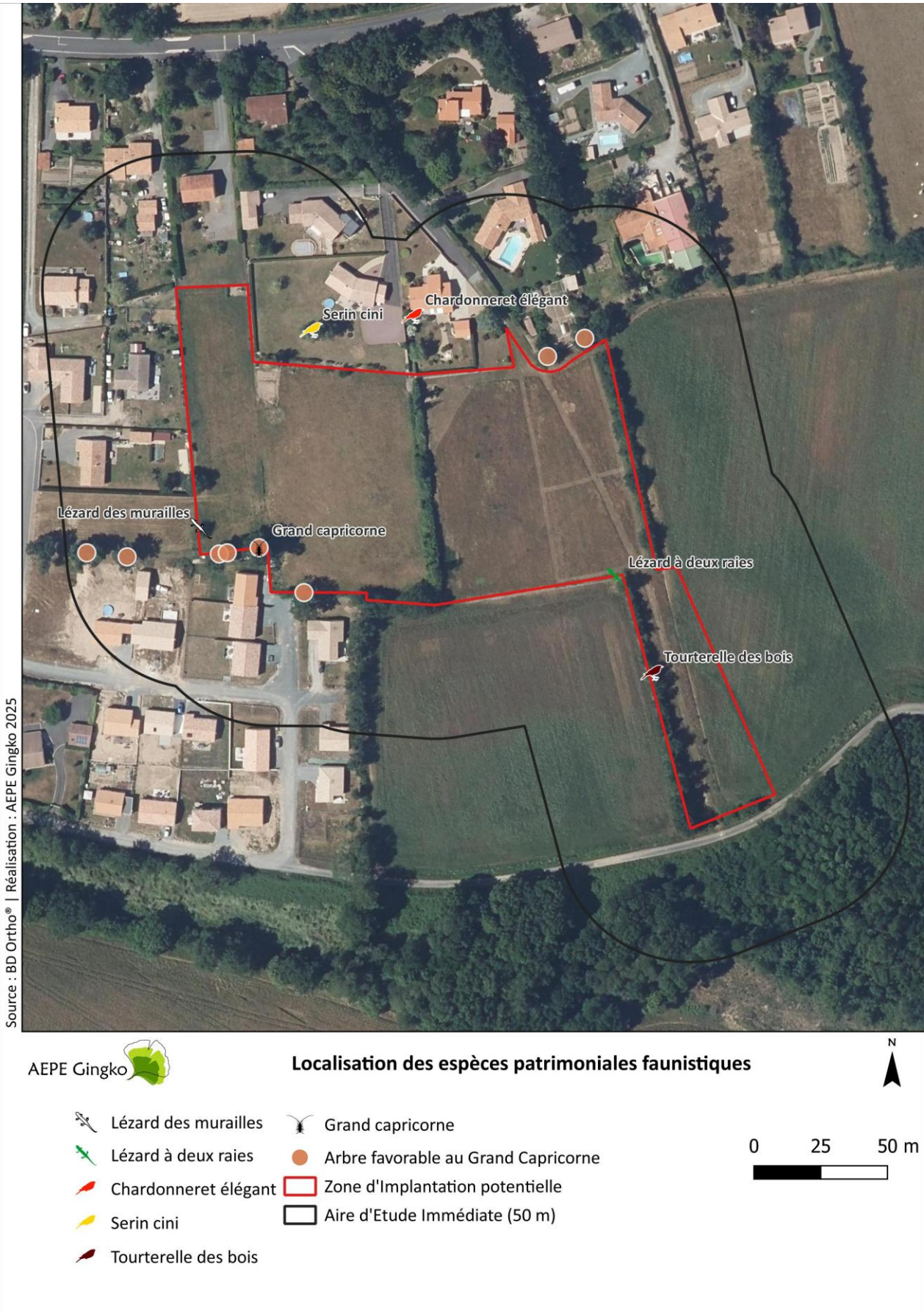
Aucun gîte n’a été identifié sur la zone. Seuls les quelques arbres sénescents utilisés ou favorables au Grand Capricorne sont susceptibles d’être favorables aussi pour les Chiroptères et seront donc considérés comme des gîtes potentiels. Généralement invisibles lors des inventaires, ces anfractuosités potentielles de petite taille ne peuvent accueillir que des petites espèces, comme les pipistrelles.

Enfin, la haie centrale constituée de laurier palme n’est en rien favorable au gîte des Chauves-souris.

Tableau 6 : Liste des Mammifères terrestres inventoriés sur le site en juin 2025

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF	Protection nationale	LR France	LR Pays de Loire
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Annexes II et IV	Article 2	LC	LC
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Annexes II et IV	Article 2	LC	LC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	Article 2	LC	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe IV	Article 2	NT	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Annexe IV	Article 2	LC	LC
Oreillard sp	<i>Plecotus sp.</i>	-	-	-	-
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	Article 2	NT	NT
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	Article 2	LC	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Annexe IV	Article 2	NT	VU
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	Article 2	NT	VU

DHFF = Directive Habitat Faune Flore ; LR = Liste rouge ; Espèce en bleu = espèce patrimoniale.
Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable)



Carte 7 : Localisation des espèces patrimoniales faunistiques

En conclusion, les inventaires diurne et nocturne menés le 23 et 24 juin 2025 ont permis de recenser les espèces fréquentant la zone d'étude, en période favorable à la reproduction (période la plus sensible pour la biodiversité).

Ce sont les haies du site, ainsi que leurs lisières et plus particulièrement celles en périphérie, qui constituent les habitats les plus intéressants. Ces haies sont utilisées pour la reproduction, l'alimentation et la circulation des espèces patrimoniales. De plus, un chêne isolé mature est colonisé par le Grand Capricorne, et d'autres lui sont favorables.

Les prairies du site sont utilisées plus ponctuellement pour l'alimentation des espèces (Avifaune, Chiroptères, Reptiles...), qui privilégieront malgré tout, les lisières enherbées des haies, qui constituent un refuge.

VI. SYNTHÈSE ET ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL

VI.1. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le zone du projet s'intègre dans un contexte déjà urbanisé sur ses limites Nord, Est et en partie au Sud, ce qui constitue un facteur limitant pour la biodiversité locale, mais certaines espèces sensibles s'accommodent à ce type de contexte. Les résultats des inventaires de terrain ont d'ailleurs révélé que certaines espèces patrimoniales sont cantonnées aux haies et aux jardins boisés localisés à l'extérieur.

Les enjeux de conservation sont principalement liés à la présence d'un maillage bocager, majoritairement localisé sur les pourtours. La haie centrale quant à elle, qui traverse le site, ne représente que très peu d'intérêt étant donné sa composition végétale largement dominée par le laurier palme (espèce invasive). Elle peut néanmoins être utilisée comme axe de circulation et potentiel lieu refuge pour certaines espèces.

Les chênes plus ou moins âgés présents en marge du site, constituent également un enjeu de conservation important, notamment par la présence du Grande Capricorne (insecte protégé).

Enfin, les prairies constituent un enjeu de conservation faible. Elles sont utilisées secondairement pour l'alimentation de certaines espèces patrimoniales, les haies et leurs lisières (pied de haie) étant privilégiées avant tout.

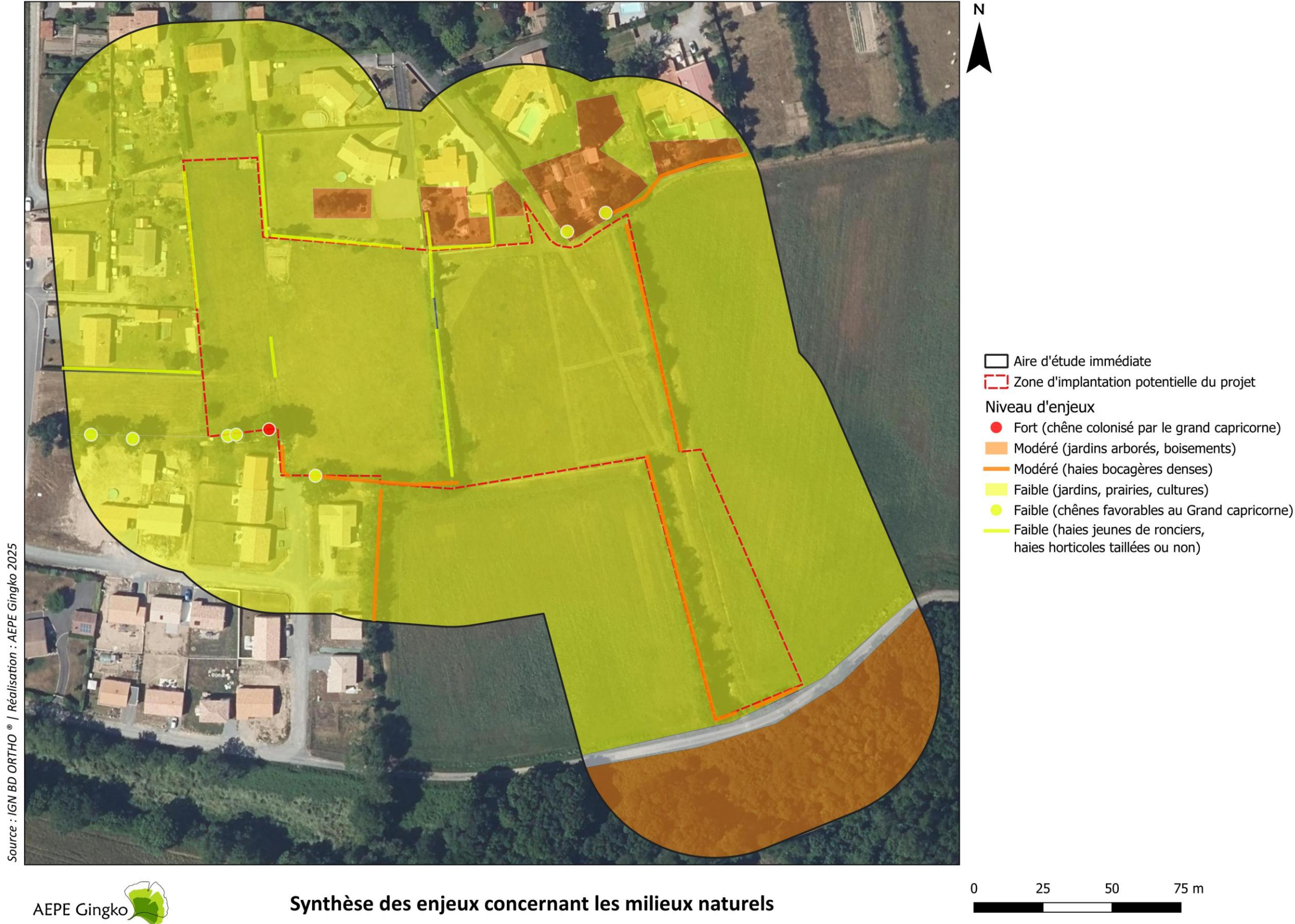
Tableau 7 : Synthèse des enjeux écologiques

Sous-thème	Enjeu identifié à l'état initial		Niveau d'enjeu	Impacts attendus en phase chantier	Impacts attendus en phase d'exploitation	Préconisations
Flore et habitats	Aucun enjeu identifié	/	Nul	Aucun	Aucun	Aucune
Avifaune	Chardonneret élégant, Serin cini, Tourterelle des bois	Conservation des habitats de reproduction (haies/jardins arborés) et d'alimentation (haies bocagères et leurs lisières, jardins, boisements)	Modéré	Effarouchements d'individus reproducteurs, destruction de jeunes individus en période de reproduction	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des habitats de reproduction à enjeux ; Mesure de réduction : réalisation des travaux de coupe ou d'arrachage de ligneux en période favorable (entre septembre et fin février) ; Suppression des espèces invasives Mesure d'accompagnement : plantation de haies bocagères, conservation des lisières de haies, gestion extensive d'espaces verts
	Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique	Conservation des habitats ouverts d'alimentation (jardins, prairies, cultures)	Faible	Aucun	Aucun	
Mammifères terrestres	Aucun enjeu identifié mais habitat favorable au Hérisson d'Europe, présent localement	Conservation des haies bocagères et des lisières (corridors et sites refuges)	Modéré	Effarouchements d'individus reproducteurs, destruction de jeunes individus en période de reproduction	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies périphériques Mesure de réduction : réalisation des travaux d'arrachage de ligneux en période favorable (entre septembre et fin février) ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies d'essences locales, création d'hibernaculum, gestion extensive d'espaces verts

Sous-thème	Enjeu identifié à l'état initial		Niveau d'enjeu	Impacts attendus en phase chantier	Impacts attendus en phase d'exploitation	Préconisations
Chiroptères	10 espèces contactées dont deux en chasse active : Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl	Conservation des gîtes potentiels (arbres sénescents) et des corridors de déplacement et de chasse principaux	Modéré	Effarouchements d'individus présents dans les arbres à gîtes potentiels	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies périphériques et des arbres à gîtes potentiels ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies, conservation des lisières de haies, gestion extensive d'espaces verts
		Conservation des habitats de chasses secondaires (prairie)	Faible			
Invertébrés	Présence du Grand Capricorne dans un chêne mûture	Conservation du chêne colonisé	Fort	Destruction d'individus au sein de l'arbre colonisé	Aucun	Evitement de l'arbre colonisé et des arbres favorables à proximité
		Conservation des chênes alentours favorables	Faible			
Amphibiens	Aucun enjeu identifié	/	/	/	/	/
Reptiles	Présence de deux espèces de lézard : lézard des murailles et lézard à deux raies	Conservation des habitats de reproduction et d'alimentation (haies bocagères et leurs lisières)	Modéré	Effarouchement et destruction d'individus en période de reproduction	Aucun	Mesure d'évitement : choix de l'implantation et évitement des haies ; Mesure d'accompagnement : plantation de haies d'essences locales, création d'hibernaculum, gestion extensive d'espaces verts

Synthèses des mesures écologiques préconisées afin que le projet n’occasionne pas d’impact significatifs sur la biodiversité :

- Eviter la destruction du chêne utilisé par le grand capricorne (insecte protégé) et des chênes voisins favorables ;
- Maintenir les haies bocagères en périphérie du site ainsi que leurs lisières enherbées ;
- Créer une zone végétalisée refuge sur le secteur du futur bassin de rétention enherbé avec gestion extensive du bassin et de ses abords (fauche tardive ou pâturage extensif). Si possible, créer un surcreusement au sein d’un des bassins enherbés pour créer une zone de rétention d’eau favorable à la faune et à la flore liées aux milieux aquatiques. En plus, favoriser la création d’un ou plusieurs espaces verts refuges au sein du projet d’aménagement qui profiteront à la biodiversité en général ;
- Supprimer la haie de laurier palme centrale sur le site et replanter une haie composée d’essences locales à la place permettant de maintenir un lieu de circulation et une future zone refuge de qualité pour la faune locale ;
- Création d’un Hibernaculum au Nord des bassins de rétention enherbés et d’un second au sein du petit espace vert maintenu au Sud-Ouest du site. Cette mesure favorisera la qualité des zones refuges pour les Reptiles et le Hérisson d’Europe ;



Carte 8 : Synthèse des enjeux concernant les milieux naturels